

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 16 décembre 2016

Absent(es) excusé(es) : MAGNIN Jean-Luc

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 16 décembre 2016, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2016

Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels :

- Le Maire rappelle au conseil municipal la démarche engagée conforme aux articles L4121-1 et L4121-3 du Code du Travail qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs qu'il emploie.
- Après avoir pris connaissance du document unique et notamment pris note des actions de prévention à mettre en place, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, valide le Plan des Préventions des Risques Professionnels qui en découle et autorise la mise en place du programme d'actions correctives.

Agence Technique Départementale : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Solange FERRIER en représentant titulaire et Dominique CHAMBON en représentant suppléant.

Compte-rendu de la commission d'appel d'offre réseau d'assainissement laiterie

- Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre
- Trois candidats ont été retenus et une négociation a été ouverte avec nouvelles offres.
- La société PIQUAND / SOTRAP a été retenue pour un montant de 37.321,68 € HT.
- Un courrier avec accusé réception sera envoyé aux entreprises non retenues.

Recensement de la population 2017 : désignation et rémunération des agents recenseurs

- Le Maire informe qu'il a retenu Mmes PIRAT Laetitia et GRILLET Chantal, domiciliées à Varennes-Saint-Sauveur, pour effectuer les opérations de recensement de la population entre le 19 janvier et le 18 février 2017.
- Monsieur Tony PIRAT ne prend pas part au vote car son épouse est concernée par la délibération
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le tarif de rémunération de 1,75€ par bulletin individuel d'habitant et 1,15€ par feuille de logement. Les frais de déplacement et les séances de formation seront indemnisés.

Refonte du régime indemnitaire des agents de la commune : mise en place du RIFSEEP

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi ou fonction

est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
 - d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
 - de déterminer les groupes de fonctions et les montants maxima
 - de fixer les modalités de maintien de l'I.F.S.E. dans certaines situations de congé
 - de fixer la périodicité de versement mensuellement (le montant est proratisé en fonction du temps de travail)
 - de fixer la date d'effet au 1^{er} janvier 2017
- L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

Mise en place transport panier bressan :

- Rappel du projet : la création d'une épicerie sociale sur le territoire de Cuiseaux n'étant pas possible dû à des besoins matériels trop importants, le projet de transport solidaire pour permettre aux personnes de se rendre sur le secteur du louhannais semblait plus judicieux. Ce projet en est à ce jour à la mise en place des modalités de fonctionnement et à la diffusion d'outils de communication suite à l'accord du Conseil d'Administration du CCS.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention transport collectif entre le CCS, la commune de Varennes-Saint-Sauveur et l'Épicerie sociale « Panier Bressan ».

Liste des nouveaux habitants :

- Un point est fait avec les différents conseillers pour mettre à jour la liste des nouveaux habitants au vu des invitations aux vœux du Maire le dimanche 8 janvier 2017 à 11h à la salle polyvalente.

Vœux aux personnels :

- Le vendredi 6 janvier 2017 à 19h salle du conseil municipal

Révision des différents tarifs communaux :

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les différents tarifs de 1% et de passer le tarif de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2017 à 1,90€.

Questions diverses :

- Une demande de sollicitation financière pour projets SEGPA et ULIS est adressée à la commune par le lycée Henri Vincenot concernant des projets SEGPA et ULIS. Le conseil procède au vote : 6 abstentions et 8 contre
- Une information est faite par Dominique CHAMBON sur la réunion « Maire et sécurité routière ». Des réflexions pourront être menées concernant la sensibilisation.
- Monsieur François GUIGUE conseiller municipal a participé à une réunion du SIVOM. Une information est donnée concernant les contrôles effectués. Un panneau d'information concernant le tri pour la salle des fêtes a été commandé. L'attention est portée notamment lors de la création de lotissement sur la prévision d'une aire de retournement des camions poubelles.

- Un travail avec la commission bâtiment sera effectué concernant l'étude de faisabilité chauffage bois.
- Accord du devis de la société Sotrap TP pour le branchement d'assainissement promenade des Amoureux pour un montant de 1023,98€ HT

Fait à Varennes-Saint-Sauveur,
Le 4 janvier 2017
Le Maire,
Jean-Michel LONGIN